

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

-----

**2012 DPVI 89** Subvention à 4 associations au titre de l'intégration.

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 ar lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention à Form'accueil, CEFIA, Compagnie Résonances, D'Ici-D'ailleurs ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à Form'Accueil (12e), pour son fonctionnement (X03169 / 17659 / 2012\_03237).

Article 2 : Une subvention de 1.500 € est attribuée au Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA - 17e), pour le projet « Un dimanche en Ile-de-France » (E00187 / 3001 / 2012\_01887).

Article 3 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à Compagnie Résonances (18e), pour le projet « Pôle médiation culturelle » (604/ 2012\_03716).

Article 4 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à D'Ici-d'Ailleurs (20e), pour son fonctionnement (X04827 / 13405 / 2012\_02566).

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 7.500 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.